



N° 23-03-10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le **9 mars à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire**

Présents :

M. Patrick CANCOUËT - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Jennifer NUNES - Mme Annie MUGNIER - M. Denis GIRARD - M. Sylvain HARLE - M. Ferdinando CITO - M. Denis JOLY - M. Lucien KLIPFEL - Mme Cindy BARQUILLA - Mme Carmela DEGLIAME - M. Philippe GEFFROTIN - M. Philippe HERCYK - Mme Laura COUDRIER - M. Paul MOUSSARD - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Célia JOUSSERAND - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU - Mme Claudine STEINMANN - Mme Deborah RUYAULT

Absents :

M. Michaël CAVALIERI - Mme Amalia CAPITAINE - M. François JEFFROY - M. Fabien MOINIER - M. Guillaume DUBOS - Mme Fatma YORAT - M. Ludovic LEFFET

Pouvoirs :

M. Michaël CAVALIERI à M. Sylvain HARLE
Mme Amalia CAPITAINE à Mme Laura COUDRIER
M. François JEFFROY à M. Paul MOUSSARD

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	22
Nombre de Conseillers Votants	25
Date de convocation	03/03/2023
Date d'affichage	03/03/2023

OBJET : Présentation du Rapport Social Unique 2021 de la Ville de Groslay

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

VU le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique,

VU le Comité Technique en date du 22 novembre 2022,

VU le Rapport Social Unique 2021 annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT qu'il convient de présenter le Rapport Social Unique à l'assemblée délibérante,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20230309-230310-DE
Date de télétransmission : 10/03/2023
Date de réception préfecture : 10/03/2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : PREND ACTE de la présentation du Rapport Social Unique 2021 de la ville de Groslay.

Publié le

Notifié le

Certifié exécutoire par le Maire,
le

Patrick CANCOUËT



La présente délibération, de l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.

La secrétaire de séance
Jennifer NUNES